

■ Proposition d'assurance

Assurance Auto

N° prod.

Références courtier

Garanties et primes

<input type="radio"/> RC	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="radio"/> RC MAX XL***	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="radio"/> Protection Juridique*** <input type="radio"/> Formule étendue <input type="radio"/> Formule de base	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="radio"/> Top Conducteur*** (jusqu'à 1.239.467,62 EUR)	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="radio"/> Assurance Circulation* ^{***} <input type="radio"/> Globale Accidents*					
Formules <input type="radio"/> A <input type="radio"/> B <input type="radio"/> C					
Combinaisons <input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3 <input type="radio"/> 4	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="radio"/> Top Assistance* ^{***}					
<input type="radio"/> 1er véhicule <input type="radio"/> 2ème véhicule n° contrat 1er véhicule	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="radio"/> Top Omnium* ^{***} <input type="radio"/> Top Occasium* ^{***}	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Garanties <input type="radio"/> Multirisques <input type="radio"/> Avec franchise en vol*	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="radio"/> Dégâts matériels***	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Valeur <input type="radio"/> Classic* <input type="radio"/> Excellence* <input type="radio"/> Toujours formule Standard* avec Franchise active*					
Franchise <input type="radio"/> Fixe EUR <input type="radio"/> Flexi EUR					
<input type="radio"/> Pack Auto+***	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Total Véhicule (taxes et frais compris)	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Remorque

<input type="radio"/> RC (si souscrite pour le véhicule tracteur)	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="radio"/> PJ (si souscrite pour le véhicule tracteur)	EUR	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Prime annuelle totale (taxes et frais compris, sauf frais de fractionnement)EUR **Prime fractionnée** (taxes et frais compris)EUR **Contrat précédent**

Le preneur ou le conducteur principal a-t-il déjà été assuré pour un véhicule automoteur?

 Oui Non

Si Oui

Compagnie

Code FSMA

Contrat n°

Le courtier a-t-il la (les) attestation(s) de sinistres en sa possession?

 Oui Non**Antécédents**Nombre de sinistres*^{***} au cours des 3 dernières années

Conducteur principal

Preneur d'assurance

Dont accidents de la circulation*^{**}Dont accidents* en tort*^{***}Dont vols ou tentatives de vol*^{***} d'un véhicule et/ou d'accessoires**Acceptation réservée à la Compagnie**

Outre les cas prévus pour les zones marquées de **, l'acceptation est réservée à la compagnie si vous répondez "Oui"

à au moins une des questions suivantes ou si vous complétez les "Informations complémentaires" ci-dessous.

La garantie RC et/ou une autre garantie du preneur ou du conducteur principal ont-elles été résiliées par un assureur au cours des 3 dernières années?

 Oui Non

Le preneur et/ou le conducteur principal sont atteints d'une particularité physique ou d'une maladie pouvant affecter leur capacité de conduire et/ou ont fait l'objet d'un retrait du permis

 Oui Non

de conduire et/ou ont fait l'objet d'une condamnation ou d'une instruction judiciaire pour ivresse ou intoxication alcoolique, refus de prise de sang, délit de fuite ou conduite sans permis valable et/ou ont été assurés via le Bureau de tarification.

Si Oui, veuillez compléter les "Informations complémentaires".

 Oui Non

Le client dispose-t-il d'une facture d'achat ou d'un contrat de vente ?

 Oui Non**Marketing direct**

Le preneur d'assurance s'oppose-t-il à l'utilisation de ses données à caractère personnel à des fins de marketing direct ?

 Oui Non**Déclaration du producteur**

Le producteur déclare que le contrat fait l'objet d'une vente à distance

 Oui Non**Informations complémentaires**

Les présentes déclarations servant de base au contrat d'assurance, le candidat preneur d'assurance les certifie sincères et exactes, même si elles ne sont pas écrites de sa main.

Cette proposition n'engage ni le candidat preneur d'assurance, ni la compagnie à conclure le contrat. La signature de la proposition ne fait donc pas courir la couverture.

Toutefois, la compagnie s'engage à conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts si, dans les trente jours de la réception de la proposition, elle n'a pas envoyé une offre d'assurance au candidat preneur, ou si au cours de cette période, elle n'a pas refusé de couvrir le risque ou subordonné l'assurance à une demande d'enquête.

Les données à caractère personnel communiquées sont traitées par AG Insurance, responsable du traitement, en vue de la gestion de services d'assurance. Ces données peuvent être communiquées au courtier d'assurance, à des tiers pour autant qu'il y ait un intérêt légitime et, le cas échéant, à Datasur dans le cadre exclusif de l'appréciation des risques et des sinistres y relatifs. La personne concernée dispose d'un droit de regard et de rectification sur ses données auprès de AG Insurance et Datasur (Service Fichiers, 29 square de Meeûs, 1000 Bruxelles). La personne concernée donne son consentement pour le traitement des données relatives à sa santé par les gestionnaires de la compagnie dans l'exercice de leur tâche et lorsque l'acceptation, la gestion ou l'exécution du contrat le requiert.

L'assureur pourra demander aux assureurs précédents du candidat preneur une copie de l'attestation de sinistralité visée à l'article 1er quater de l'AR du 14/12/1992 relatif au contrat type d'assurance RC Auto. L'attestation délivrée à la fin du contrat pourra être communiquée au nouvel assureur à sa demande.

Les attestations ainsi communiquées visent à permettre à l'assureur qui les reçoit de compléter et vérifier les informations transmises par le preneur en vue de l'évaluation du risque à couvrir.

L'assurance met toute sa vigilance à détecter les tentatives de fraude...
 en revanche, vous qui êtes de bonne foi, vous pouvez compter sur nous.
 Pour ne pas payer inutilement pour les autres, aidez-nous à prévenir les abus.

Fait à _____ le _____

Signature

***: Définitions**

Accessoires/options	Par accessoires, on entend les éléments non repris sur la liste des prix du constructeur et/ou transférables. Par options, on entend les éléments non transférables repris comme tels sur la liste des prix du constructeur.
Accident de la circulation	Tout accident (sauf vol, incendie, bris de vitrage, forces de la nature, animaux ou vandalisme) survenu alors que le preneur, ou le conducteur principal, se trouvait au volant d'un véhicule automobile.
Accident en tort	Tout accident qui provoque une montée sur l'échelle du système de personnalisation a posteriori.
Assurance circulation et Globale Accidents	Si le preneur est une société, veuillez mentionner un bénéficiaire de la garantie dans les "Informations complémentaires".
Cabriolet	Véhicule de tourisme et affaires ou à usage mixte à quatre roues dont le toit peut être partiellement ou totalement replié ou enlevé ne laissant subsister aucune structure de contour du toit au-dessus des vitres latérales avant et/ou arrière. Sont assimilés aux cabriolets, les véhicules "4X4" équipés d'un "soft top".
Conducteur habituel	Conducteur qui roule régulièrement avec le véhicule désigné sans en être le conducteur principal.
Degré BM	Doit être, pour une nouvelle affaire avec effet différé, égale au degré BM futur.
Délivrance du permis de conduire	Date de délivrance du premier permis de conduire en Belgique, valable pour le véhicule désigné.
Formule Classic	Déduction de 1,25% de la valeur globale du 1er au 60ème mois. A partir du 61ème mois, l'indemnité est calculée sur base de la valeur réelle.
Formule Excellence	Déduction de 1% de la valeur globale du 7ème au 60ème mois si le compteur kilométrique > 10.000 Km. A partir du 61ème mois, l'indemnité est calculée sur base de la valeur réelle.
Formule Standard	Déduction de 1% de la valeur globale du 1er au 60ème mois à dater de la facture d'achat. A partir du 61ème mois, l'indemnité est calculée sur base de la valeur réelle.
Franchise Active	500 EUR + 15% du dommage, avec un maximum de 1.500 EUR.
Franchise en vol	La franchise applicable à la garantie "Vol" doit être la même que celle applicable à la garantie "Dégâts matériels".
Sinistre	Tout accident de la circulation ou tout sinistre avec dégâts matériels, incendie, vol, bris de vitrage, forces de la nature, animaux ou vandalisme.
Top Assistance	Si le preneur est une société, veuillez mentionner un bénéficiaire de la garantie dans les "Informations complémentaires".
Top Omnium	Formule d'assurance spécialement adaptée aux véhicules neufs ;
Top Occasium	Formule d'assurance spécialement adaptée aux véhicules de 2ème main ;
TVA	Le pourcentage de TVA récupérable en fonction du régime d'assujettissement du preneur d'assurance relativement au véhicule désigné.
Usage limité	Usage privé.
Valeur globale du véhicule	<u>Pour la Top Omnium</u> Le prix unitaire du véhicule désigné, frais d'installation des options et accessoires compris, fixé en Belgique, par le constructeur ou son mandataire, au moment de la première mise en circulation, augmenté de la valeur des options et accessoires acquis postérieurement à la première mise en circulation, mais uniquement pour la partie de cette valeur excédant 5% du prix unitaire décrit ci-dessus. Le système de protection contre le vol, frais d'installation compris, est couvert gratuitement. Les prix et valeurs ci-avant sont à déclarer hors taxes, sans tenir compte des remises ou ristournes. <u>Pour la Top Occasium</u> Le montant total figurant sur la facture d'achat ou sur le contrat de vente du véhicule désigné. Si ce document mentionne une TVA, le montant de la TVA est inclus dans la valeur globale. La valeur ainsi obtenue doit être augmentée de la valeur des options et accessoires acquis postérieurement à l'achat du véhicule mais uniquement pour la partie de cette valeur dépassant 5% du montant figurant sur la facture d'achat ou sur le contrat de vente. Le système de protection contre le vol, frais d'installation compris, est couvert gratuitement

**** : Pour ces cas, veuillez consulter la compagnie. L'acceptation est réservée à la compagnie. La carte verte (provisoire) ne peut être délivrée qu'après accord de la compagnie.**

Accident de la circulation	> 1 au cours des 3 dernières années.
Code postal	Le lieu de résidence principale se situe à l'étranger.
Conducteur habituel	< 23 ans.
Date d'effet différé	Date d'effet différé de la garantie "RC" > 15 mois par rapport à la date d'effet des autres garanties.
Date d'effet	Effet rétroactif; effet différé > 15 mois.
Date de 1ère mise en circulation	> 8 ans lors de la prise d'effet de la garantie "RC". > 6 ans lors de la prise d'effet des garanties "Multirisques" et/ou "Dégâts matériels".
Date de naissance	Age < 23 ans ou > 70 ans.
Degré BM	≥ 11 en usage privé. ≥ 14 en usage professionnel.
Délivrance du permis de conduire	Le preneur d'assurance et/ou le conducteur principal ont plus de 23 ans et leur permis de conduire, valable en Belgique, est de moins d'un an. Le preneur d'assurance n'a pas de permis de conduire.
Paiement	Semestriel ou trimestriel et pas de garantie "Top Véhicule" souscrite.
Personne morale	Il n'y a pas de conducteur principal mentionné dans la proposition.
Plaque	Plaque transit, plaque marchand et plaque essai.
Valeur globale du véhicule	> 70.000,00 EUR. < 5000,00 uniquement Top Occasium
Vol ou tentative de vol	> 1 vol et/ou tentative de vol au cours des 3 dernières années.

*****: Cas refusés par la compagnie AG Insurance**

Accident en tort	Au moins 2 accidents en tort au cours des 3 dernières années.
Conducteur principal	Inconnu et le preneur d'assurance n'est pas une personne morale. Adresse différente de l'adresse du preneur d'assurance et le preneur d'assurance n'est pas une personne morale.
Date de 1ère mise en circulation	> 10 ans lors de la prise d'effet de la garantie "Top Assistance".
Dégâts matériels	Garantie "Multirisques" non souscrite.
Degré BM	> 15 en usage privé. > 18 en usage professionnel.
Délivrance du permis de conduire	Permis de conduire non valable pour la catégorie de véhicules à laquelle appartient le véhicule mentionné dans la proposition.
Nombre de personnes transportées (hors conducteur)	> 8 en Tourisme et affaires.
Pack Auto +	Conducteur principal < 26 ans / Pour BM-2 à 0, > 1 accident en tort dans les 3 dernières années / Pour BM 1 à 8, > 1 accident en tort dans les 3 dernières années Pour BM 1 à 8, > 2 accidents de la circulation dans les 3 dernières années / BM > 8
Paiement	Fractionné pour cyclomoteur.
Plaque	Véhicule non immatriculé en Belgique.
Protection Juridique	Garantie "RC" non souscrite.
Sinistre	Au moins 3 sinistres au cours des 3 dernières années.
Top Assistance	Garantie "RC" non souscrite.
Top Conducteur	Garantie "RC" non souscrite.
Top Omnium	Garantie "RC" non souscrite.
Top Occasium	Garantie "RC" non souscrite.
Usage	Usage pour transport rémunéré des personnes ou services courrier, courriers express, véhicules de location sans chauffeur et assimilés.
Valeur globale du véhicule	Valeur globale du véhicule ≥ 15.000,00 EUR et non respect de la politique de prévention Vol imposée par AG Insurance.
Vol ou tentative de vol	> 2 vols et/ou tentatives de vol au cours des 3 dernières années.
RC Max XL	BM > 2